

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021.

Date d'affichage : 6 avril 2021.

Nbre de conseillers en exercice : 27

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

22 présents + 5 pouvoirs : 27 votants

Étaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, BUON Catherine, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CATOGNI Carine, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, GUYOMARD Nathalie, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, KLEIN Ninon.

Étaient absents et excusés :

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mme DEBLOIS CARON Christine.

Mme MANSAT Martine, pouvoir à Mr TÉTART Jean-Marie.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mme BUON Catherine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr SERAY Philippe.

Mr PASQUIER Hugo, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Nomination du secrétaire de séance :

Mme DEBLOIS CARON Christine.

OBJET : Point 1.1 : Compte de gestion et compte administratif 2020 de la Ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L2122-21 et L2343-1 et 2,

Vu le budget primitif 2020 adopté le 30 juin 2020,

Vu les décisions modificatives au budget 2020 adoptées les 27 juillet, 24 septembre, 22 octobre et 16 décembre 2020,

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,

Vu le compte de gestion définitif établi par le comptable pour l'exercice 2020 conforme aux écritures du compte administratif de la commune,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur LE GOAZIOU Bernard, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : approuve le compte de gestion établi par le comptable de la commune pour l'exercice 2020, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Article 2 : approuve le compte administratif pour l'exercice 2020 de la commune conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe de la présente.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmise à la Sous-Préfecture le 26/04/2021

Publiée ou notifiée, le 26/04/2021

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

HOUDAN, le 26 avril 2021



Le Maire,

Jean-Marie TETART



Le Maire,

Jean-Marie TETART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 27/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021.

Date d'affichage : 6 avril 2021.

Nbre de conseillers en exercice : 27

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

22 présents + 5 pouvoirs : 27 votants

Étaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, BUON Catherine, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CATOGNI Carine, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, GUYOMARD Nathalie, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, KLEIN Ninon.

Étaient absents et excusés :

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mme DEBLOIS CARON Christine.

Mme MANSAT Martine, pouvoir à Mr TÉTART Jean-Marie.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mme BUON Catherine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr SERAY Philippe.

Mr PASQUIER Hugo, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Nomination du secrétaire de séance :

Mme DEBLOIS CARON Christine.

OBJET : Point 1. 2 : Compte de gestion et compte administratif 2020 du Service Distribution Eau.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et L.2343-2,

Vu le budget primitif 2020 adopté le 30 juin 2020,

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,

Vu le compte de gestion définitif établi par le comptable pour l'exercice 2020 conforme aux écritures du compte administratif du service Eau de la commune,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur LE GOAZIOU Bernard, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : approuve le compte de gestion du service Eau établi par le comptable de la commune pour l'exercice 2020, qui n'appelle ni observation ni réserve.

Article 2 : approuve le compte administratif du service Eau pour l'exercice 2020 conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe à la présente.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmise à la Sous-Préfecture le 26/04/2021

Publiée ou notifiée, le 26/04/2021

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

HOUDAN, le 26 avril 2021



Le Maire,

Jean-Marie TETART



Le Maire,

Jean-Marie TETART

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 28/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021.

Date d'affichage : 6 avril 2021.

Nbre de conseillers en exercice : 27

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

22 présents + 5 pouvoirs : 27 votants

Étaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, BUON Catherine, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CATOGNI Carine, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, GUYOMARD Nathalie, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, KLEIN Ninon.

Étaient absents et excusés :

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mme DEBLOIS CARON Christine.

Mme MANSAT Martine, pouvoir à Mr TÉTART Jean-Marie.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mme BUON Catherine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr SERAY Philippe.

Mr PASQUIER Hugo, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Nomination du secrétaire de séance :

Mme DEBLOIS CARON Christine.

OBJET : Point 1. 3 : Affectation de résultats 2020 au budget primitif 2021 de la Ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif 2020 adopté le 30 juin 2020,

Vu les décisions modificatives au budget 2020 adoptées les 27 juillet, 24 septembre, 22 octobre et 16 décembre 2020,

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,

Vu le compte administratif 2020 adopté le 17 avril 2021,

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à 388 555,48 €,

Considérant le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2020 d'un montant de 755 913,86 €,

Considérant le résultat net excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2020 d'un montant de 1 719 981,88 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante : 250 000,00 € en réserves en section d'investissement et 138 555,48 € à l'excédent de fonctionnement reporté.

Article 2 : dit que cette affectation sera inscrite en recettes d'investissement au budget primitif 2021, article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés pour 250 000,00 € et en recettes de fonctionnement au budget primitif 2021, article 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 138 555,48 €.

Article 3 : dit que le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement 2020 d'un montant de 755 913,86 € sera inscrit en recettes au budget primitif 2021, article 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmise à la Sous-Préfecture le 26/04/2021

Publiée ou notifiée, le 26/04/2021

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

HOUDAN, le 26 avril 2021



Le Maire,

Jean-Marie TETART



Le Maire,

Jean-Marie TETART

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 29/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021.

Date d'affichage : 6 avril 2021.

Nbre de conseillers en exercice : 27

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

22 présents + 5 pouvoirs : 27 votants

Étaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, BUON Catherine, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CATOGNI Carine, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, GUYOMARD Nathalie, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, KLEIN Ninon.

Étaient absents et excusés :

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mme DEBLOIS CARON Christine.

Mme MANSAT Martine, pouvoir à Mr TÉTART Jean-Marie.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mme BUON Catherine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr SERAY Philippe.

Mr PASQUIER Hugo, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Nomination du secrétaire de séance :

Mme DEBLOIS CARON Christine.

OBJET : Point 1. 4 : Affectation de résultats 2020 au budget primitif 2021 du Service Distribution Eau.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,
Vu le budget primitif 2020 adopté le 30 juin 2020,
Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,
Vu le compte administratif 2020 adopté le 17 avril 2021,

Considérant que le résultat excédentaire de la section d'exploitation de l'exercice 2020 s'élève à 79 482,94 €,

Considérant le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2020 d'un montant de 839 756,21 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2020 d'un montant de 79 482,94 € en réserves en section d'investissement.

Article 2 : dit que cette affectation sera inscrite en recettes d'investissement au budget primitif 2021, compte 1068 – autres réserves.

Article 3 : dit que le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement 2020 d'un montant de 839 756,21 € sera inscrit en recettes au budget primitif 2021, compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 20/04/2021
Publiée ou notifiée, le 20/04/2021
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Jean-Marie TETART

Pour extrait certifié conforme au registre

HOUDAN, le 26 avril 2021

Le Maire,

Jean-Marie TETART

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 30/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021.

Date d'affichage : 6 avril 2021.

Nbre de conseillers en exercice : 27

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

22 présents + 5 pouvoirs : 27 votants

Étaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, BUON Catherine, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CATOGNI Carine, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, GUYOMARD Nathalie, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, KLEIN Ninon.

Étaient absents et excusés :

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mme DEBLOIS CARON Christine.

Mme MANSAT Martine, pouvoir à Mr TÉTART Jean-Marie.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mme BUON Catherine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr SERAY Philippe.

Mr PASQUIER Hugo, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Nomination du secrétaire de séance :

Mme DEBLOIS CARON Christine.

OBJET : Point 1.5 : Fiscalité 2021 – Vote des taux.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et des procédures fiscales ainsi que les 1636 B sexies et 1636 B septies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'état de notification n° 1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales et des allocations compensatrices pour 2021,

Vu les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2020 délibérés le 30 juin 2020 : FNB 47,01 %, FB 10,39 %, TH 9,71 %,

Vu le budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit attendu de 1 750 176,00 €,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 VOIX POUR et UNE CONTRE (Mr MORÉNO Ludovic)

Article unique : DÉCIDE d'augmenter de 3 % le taux du foncier bâti indiqué comme suit:

	TAUX ANNEE 2021	BASES €	PRODUITS €
FNB	47,01 %	55 300	25 996
FB	22,63 %	7 619 000	1 724 180
		TOTAL	1 750 176

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 26/04/2021
Publiée ou notifiée, le 26/04/2021
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Jean-Marie TETART

Pour extrait certifié conforme au registre

HOUDAN, le 26 avril 2021

Le Maire,

Jean-Marie TETART

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 31/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021.

Date d'affichage : 6 avril 2021.

Nbre de conseillers en exercice : 27

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

22 présents + 5 pouvoirs : 27 votants

Étaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, BUON Catherine, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CATOGNI Carine, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, GUYOMARD Nathalie, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, KLEIN Ninon.

Étaient absents et excusés :

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mme DEBLOIS CARON Christine.

Mme MANSAT Martine, pouvoir à Mr TÉTART Jean-Marie.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mme BUON Catherine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr SERAY Philippe.

Mr PASQUIER Hugo, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Nomination du secrétaire de séance :

Mme DEBLOIS CARON Christine.

OBJET : Point 1. 6 : Budget Primitif 2021 de la Ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L 2311-1 à 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les délibérations n° 26/2021 du 17 avril 2021 approuvant le compte administratif 2020 et n° 28/2021 du 17 avril 2021 décidant de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 et de son inscription au Budget Primitif 2021,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 VOIX POUR et UNE CONTRE (Mr MORÉNO Ludovic)

Article 1 : adopte le Budget Primitif 2021, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	6 604 959,23 €	6 604 959,23 €
FONCTIONNEMENT	3 658 360,04 €	3 658 360,04 €

Article 2 : dit que le Budget Primitif 2021 a été voté par opérations en section d'investissement.

Article 3 : dit que le Budget Primitif 2021 a été voté par chapitres en fonctionnement de la manière suivante : Chapitres : 011, 012, 014, 023, 042, 65, 66, 67, 013, 70, 73, 74, 75, 76 et 77.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmise à la Sous-Préfecture le 26/04/2021
Publiée ou notifiée, le 26/04/2021
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Jean-Marie TETART

HOUDAN, le 26 avril 2021

Le Maire,

Jean-Marie TETART

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 32/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021.

Date d'affichage : 6 avril 2021.

Nbre de conseillers en exercice : 27

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

22 présents + 5 pouvoirs : 27 votants

Etaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, BUON Catherine, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CATOGNI Carine, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, GUYOMARD Nathalie, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, KLEIN Ninon.

Etaient absents et excusés :

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mme DEBLOIS CARON Christine.

Mme MANSAT Martine, pouvoir à Mr TÉTART Jean-Marie.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mme BUON Catherine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr SERAY Philippe.

Mr PASQUIER Hugo, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Nomination du secrétaire de séance :

Mme DEBLOIS CARON Christine.

OBJET : Point 1. 7. : Subventions aux Associations.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L 2311-1 à 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les délibérations n° 26/2021 du 17 avril 2021 approuvant le compte administratif 2020 et n° 28/2021 du 17 avril 2021 décidant de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 et de son inscription au BP 2021,

Considérant que Monsieur LEHMULLER Jean-Pierre, Président de l'Union des Anciens Combattants ne peut pas prendre part au vote du fait de son appartenance à une association,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour :

Article unique : décide de verser pour l'exercice 2021, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Montants BP 2021
<u>Associations Culturelles</u>	
C.C.L.H.	0,00 €
Les Bardes	0,00 €
Aviateurs sourds	0,00 €
<u>Associations Événementielles</u>	
S.A.C.C.Y.	2 000,00 €
<u>Associations Solidarités</u>	
Amicale de la Tour	2 000,00 €
<u>Associations Patriotiques</u>	
A.C.P.G. C.A.T.M.	250,00 €
U.N.C.	300,00 €
Médailles militaires	250,00 €
F.N.A.C.A.	200,00 €
<u>Associations Environnementales</u>	
ATENA 78	500,00 €
Hou ?dan la nature	300,00 €
<u>Associations Sportives</u>	
DIXMUDE	9 000,00 €
USH Handball	9 500,00 €
USH Gymnastique volontaire	1 000,00 €
Tennis club houdanais	7 800,00 €
Karaté Do	2 500,00 €
A. Sportive du collège	1 250,00 €
Pétanque Houdanaise	2 000,00 €
Pêcheurs de la Vesgre	1 250,00 €
Entente cycliste du houdanais	8 500,00 €
Alliance Judo	2 000,00 €
Urban Dance	500,00 €
<u>Associations Relations Internationales</u>	
KASSOUMAI	500,00 €
Comité de Jumelage	0,00 €
<u>Associations Patrimoine Culturel</u>	
A.R.O.H.	0,00 €
Sauvegarde du Donjon	500,00 €
TOTAL	52 100,00 €

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmise à la Sous-Préfecture le 26/04/2021
 Publiée ou notifiée, le 26/04/2021
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

HOUDAN, le 26 avril 2021

Le Maire,

 Jean-Marie TETART

Le Maire,

 Jean-Marie TETART

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 33/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021.

Date d'affichage : 6 avril 2021.

Nbre de conseillers en exercice : 27

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

22 présents + 5 pouvoirs : 27 votants

Étaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, BUON Catherine, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CATOGNI Carine, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, GUYOMARD Nathalie, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, KLEIN Ninon.

Étaient absents et excusés :

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mme DEBLOIS CARON Christine.

Mme MANSAT Martine, pouvoir à Mr TÉTART Jean-Marie.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mme BUON Catherine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr SERAY Philippe.

Mr PASQUIER Hugo, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Nomination du secrétaire de séance :

Mme DEBLOIS CARON Christine.

OBJET : Point 1.8 : Budget primitif 2021 du Service Distribution Eau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le contrat de délégation du service de distribution d'eau potable signé le 1^{er} juillet 2013,

Vu la délibération du 16 avril 2018 fixant les nouveaux tarifs par catégories de la surtaxe communale sur l'eau,

Vu les délibérations n° 27/2021 du 17 avril 2021 approuvant le compte administratif 2020 et n° 29/2021 du 17 avril 2021 décidant de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 et de son inscription au BP 2021,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur TETART,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : adopte le Budget Primitif 2021 du Service Eau, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 028 992,15 €	1 028 992,15 €
EXPLOITATION	136 938,00 €	136 938,00 €

ARTICLE 2 : dit que le Budget Primitif 2021 du Service Eau a été voté par chapitres.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmise à la Sous-Préfecture le 26/04/2021
Publiée ou notifiée, le 26/04/2021
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

HOUDAN, le 26 avril 2021

Le Maire,
Jean-Marie TETART

Le Maire,
Jean-Marie TETART

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 34/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021.

Date d'affichage : 6 avril 2021.

Nbre de conseillers en exercice : 27

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

22 présents + 5 pouvoirs : 27 votants

Etaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, BUON Catherine, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CATOGNI Carine, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, GUYOMARD Nathalie, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, KLEIN Ninon.

Etaient absents et excusés :

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mme DEBLOIS CARON Christine.

Mme MANSAT Martine, pouvoir à Mr TÉTART Jean-Marie.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mme BUON Catherine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pourvoir à Mr SERAY Philippe.

Mr PASQUIER Hugo, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Nomination du secrétaire de séance :

Mme DEBLOIS CARON Christine.

OBJET : Point 1. 9 : Approbation de la convention de mandat entre la CCPH et la Commune de Houdan pour la prise en charge des travaux de voirie pour les RPH 48A, B, C et D ((rues des Alouettes, du Soleil Levant (Est & Ouest) et du Moulin d'Olivet)).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 2/2021 en date du 23 janvier 2021 par laquelle le conseil municipal attribuait les lots de travaux aux entreprises ayant soumissionné à l'appel d'offres comme suit,

- Lot n°1 : PIGEON TP pour un montant HT de 228 563,68 €, soit 274 276,41 € TTC
- Lot n°2 : INEO RESEAUX CENTRE pour un montant HT de 33 636,00 €, soit 40 363,20 € TTC,

Soit donc un total de 262 199,68 € HT (314 639,61 € TTC).

Considérant que cette dépense se répartit comme suit :

- Budget voirie commune : 187 451,60 € HT, soit 224 941,92 € TTC,
- Part CCPH : 74 748 ,08 € HT, soit 89 697,69 € TTC (hors maîtrise d'œuvre).

Pour un montant de 74 748,08 € HT, il convient d'ajouter la maîtrise d'œuvre de 6 151,61 € HT, soit un total HT de 80 899,69 € HT (97 079,63 € TTC).

La convention de mandat entre la CCPH et la Commune de Houdan a pour objet de préciser les conditions juridiques et financières dans lesquelles la CCPH « Maître d'Ouvrage » confie à la Commune de Houdan, agissant donc en qualité de « Mandataire », l'exécution des travaux de voirie.

Après avoir entendu son rapporteur,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : approuve la convention de mandat conclue avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais dans le cadre des travaux de voirie pour les RPH 48A, B, C et D ((rues des Alouettes, des Abreuvoirs, du Soleil Levant (Est et Ouest) et du Moulin d'Olivet)).

Article 2 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de mandat, telle qu'annexée à la présente décision.

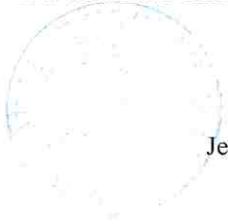
Article 3 : charge Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Pour extrait certifié conforme au registre

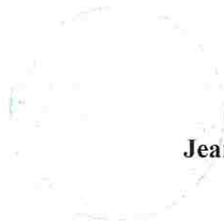
Transmise à la Sous-Préfecture le 3/05/2021
Publiée ou notifiée, le 3/05/2021
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

HOUDAN, le 26 avril 2021



Le Maire,

Jean-Marie TETART



Le Maire,

Jean-Marie TETART

REÇU EN P^{s/}REFECTURE
LE 3/05/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 35/2021
--

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021.

Date d'affichage : 6 avril 2021.

Nbre de conseillers en exercice : 27

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

22 présents + 5 pouvoirs : 27 votants

Étaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, BUON Catherine, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CATOGNI Carine, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, GUYOMARD Nathalie, MORENO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, KLEIN Ninon.

Étaient absents et excusés :

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mme DEBLOIS CARON Christine.

Mme MANSAT Martine, pouvoir à Mr TÉTART Jean-Marie.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mme BUON Catherine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr SERAY Philippe.

Mr PASQUIER Hugo, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Nomination du secrétaire de séance :

Mme DEBLOIS CARON Christine.

OBJET : Point 2. 1 : Attribution du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat de la Ville- demande de refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L. 1511-3 et L. 2121-29,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1582 du 14 décembre modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre et n°2020 - 1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la délibération du Conseil départemental du 5 février 2021 approuvant la seconde phase du dispositif d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans le soutien des commerçants et artisans,

Vu la délibération n° 20/2021 du 6 mars 2021 du conseil municipal approuvant la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à destination des commerçants et artisans de la Commune,

Vu les annexes à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant les impacts économiques, sanitaires et sociaux du covid-19 sur les activités liées au commerce, à l'artisanat, à la restauration et à l'hôtellerie dans les Yvelines, notamment sur la Commune de HOUDAN et ayant pour conséquence de renforcer les difficultés initiales de développement de son tissu commercial,

Considérant le rôle structurant du commerce, notamment du commerce de proximité, dans le développement des centres-villes et centres-bourgs, et les difficultés financières auxquelles est confronté le commerce de la Commune de HOUDAN, à l'issue de la période de confinement,

Considérant la nécessité de maintenir l'emploi de l'ensemble du tissu commercial sur la Commune de HOUDAN,

Considérant le dispositif d'aide aux commerces et à l'artisanat de la Commune de HOUDAN et son règlement afférent,

Considérant la seconde phase du dispositif départemental d'aide d'urgence au soutien des commerces de proximité et de l'artisanat visant à accompagner le bloc communal en matière d'immobilier d'entreprise dans ce contexte de crise et de redynamisation de leurs centralités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : APPROUVE l'attribution d'un financement à hauteur de 232 438 € au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération.

Article 2 : SOLLICITE le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande à cet effet pour un montant de 232 438 €.

Article 4 : DIT que les crédits seront imputés au chapitre 74 article 7473 « participations département » du budget de la Ville.

Article 5 : CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches subséquentes.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmise à la Sous-Préfecture le 28/04/2021
Publiée ou notifiée, le 28/04/2021
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

HOUDAN, le 26 avril 2021

Le Maire,

Jean-Marie TETART

Le Maire,

Jean-Marie TETART

REÇU EN PREFECTURE
LE 28/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 36/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021.

Date d'affichage : 6 avril 2021.

Nbre de conseillers en exercice : 27

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

22 présents + 5 pouvoirs : 27 votants

Étaient présents : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, BUON Catherine, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CATOGNI Carine, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, GUYOMARD Nathalie, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, GALERNE Emmanuelle, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, KLEIN Ninon.

Étaient absents et excusés :

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mme DEBLOIS CARON Christine.

Mme MANSAT Martine, pouvoir à Mr TÉTART Jean-Marie.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mme BUON Catherine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr SERAY Philippe.

Mr PASQUIER Hugo, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Nomination du secrétaire de séance :

Mme DEBLOIS CARON Christine.

OBJET : Point 3.1 : Attribution et signature du marché pour la fourniture et l'acheminement du gaz naturel rendu site et services associés pour les bâtiments communaux – MAPA 2020 -09-FCS.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 78/2017 du 19 décembre 2017 attribuant le marché à la Société Total Énergie Gaz pour une durée de trois ans

Vu que le marché de fourniture de services et acheminement du gaz prenait fin le 31 décembre dernier,

Compte tenu des difficultés rencontrées en 2020, il n'a pas été possible d'organiser en temps une nouvelle consultation pour ce marché,

Vu la délibération n° 68 du 22 octobre 2020 par laquelle le conseil municipal décide de prolonger, par avenant, la durée de l'accord-cadre jusqu'au 30 avril 2021, afin, que le nouveau marché, qui sera conclu après consultation, débute dès le 1^{er} mai 2021.

Considérant qu'une consultation sous la forme d'un marché public à procédure adaptée (MAPA) a été mise en ligne le 16 décembre 2020 pour une remise des offres le 12 mars 2021 à 17 h 00

Considérant que l'ouverture des plis était prévue le 16 mars, l'analyse des offres le 23 mars et l'attribution du marché le 30 mars,

Considérant que l'incendie survenu chez l'hébergeur OVH le 10 mars dernier a rendu inaccessible pendant plusieurs jours la plateforme Dematis sur laquelle les offres devaient être déposées,

Considérant que le délai de remise des offres a donc été repoussé de 15 jours, soit au 26 mars 2021 à 17 h 00,

Considérant que les réunions de la Commission d'Appel d'Offres programmées se sont donc également trouvées décalées,

Par conséquent, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 mars 2021 pour l'ouverture des plis. Trois candidatures ont été déposées : une le 15 mars 2021 de GEDIA, et deux le 25 mars 2021 : une de Total Direct Energie et une de GEDIA Energies & Services. Or, lorsqu'un même soumissionnaire soumet plusieurs candidatures, seule la dernière reçue est ouverte. Par conséquent le dossier de GEDIA arrivé le 15 mars n'a pas été pris en compte.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a, ensuite, analysé les offres le 06 avril 2021 et qu'il a été décidé de demander à chacun des candidats un complément d'information,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est de nouveau réunie le 13 avril 2021, afin de décider de l'attribution du marché au regard des critères de sélection et de la réponse de chacun des candidats à la demande d'information,

Considérant la proposition établie, les documents d'analyses financières ainsi que les documents portant sur la qualité de l'offre étudiée,

La Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le marché de fourniture et acheminement de gaz naturel rendu site et services associés pour les bâtiments communaux – MAPA 2020-09-FCS à la société GEDIA Energies & Services, dont le siège social est situé 9 rue des Fontaines - 28 109 DREUX cedex. Le montant du marché ainsi établi se porte à la somme de 35 525,89 € HT soit 51 150,45 € TTC au titre de la première année du marché.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : DECIDE de retenir la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et ainsi de valider sa décision.

Article 2 : ATTRIBUE le marché de fourniture et acheminement de gaz naturel rendu site et services associés pour les bâtiments communaux – MAPA 2020-09-FCS à la société GEDIA Energies & Services dont le siège social est situé 9 rue des Fontaines - 28 109 DREUX cedex.

Article 3 : DIT que le présent marché entre en application au 1^{er} mai 2021 pour une durée de trois ans.

Article 4 : CHARGE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches administratives et financières afférentes et l'autorise à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmise à la Sous-Préfecture le 28/04/2021
Publiée ou notifiée, le 28/04/2021
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

HOUDAN, le 26 avril 2021

Le Maire,

Jean-Marie TETART

Le Maire,

Jean-Marie TETART

REÇU EN PREFECTURE
LE 28/04/2021